

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2015-05-20

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 8 h 15 le 20 mai 2015 à la salle du conseil au 135, rue Main, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Claude B. Meilleur, Guy Larkin, Patrick Clowery, et Vincent Fontaine

EST ABSENT Monsieur Jacques Bogenez

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENT Paul Conway, adjoint à la direction

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions des visiteurs
4. Soumission abat poussière été 2015
5. Clôture de la séance

15-05-20.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 8 h 15 et déclare la séance ouverte.

15-05-20.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-05-20.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

15-05-20.04

SOUMISSION ABAT POUSSIÈRE ÉTÉ 2015

ATTENDU QUE la municipalité a demandé et reçu quatre (4) soumissions pour la fourniture et l'épandage de calcium liquide pour la saison estivale 2015;

Calclo inc.	38 321,17 \$
Somavrac (C. C.) inc.	38 953,53 \$
Bourget	40 471,20 \$
Meunier	40 413,71 \$

ATTENDU QUE les quatre (4) soumissions sont conformes au devis,

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de la fourniture et l'épandage du calcium liquide pour l'été 2015 à la firme Calclo inc. au montant de 38 321,17 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-05-20.05

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Guy Larkin propose la clôture de la séance à 8 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Paul Conway
Adjoint à la direction